

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Manuel GUIBERT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/09/2024.

Etaient présents : GUIBERT Manuel, SERIN Isabelle, TOURANCHEAU Michel, DELAUNAY Nadine, HERBRETEAU Jean-Claude, ROBET Alix, BRIEAU Stéphane, SORIN Charly, HUMEAU Christelle, FOURNIER Matthieu, ROUX Benoit, BOURGEOIS Manuel, SOUVRE Eric.

Excusées : BIRONNEAU Michelle, GUILLET Elise.

Secrétaire de séance : TOURANCHEAU Michel.

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 24/09/2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente.

~~~~~

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

(2024-09-01)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative N° 1 de 2024 du budget principal suivante :

| Désignation                                            | Dépenses <sup>(1)</sup> |                         | Recettes <sup>(1)</sup> |                         |
|--------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                        | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                  |                         |                         |                         |                         |
| R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 2 530,00 €              |
| <b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>           | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 2 530,00 €              |
| D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance                 | 0,00 €                  | 2 530,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>                | 0,00 €                  | 2 530,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                            | 0,00 €                  | 2 530,00 €              | 0,00 €                  | 2 530,00 €              |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                  |                         |                         |                         |                         |
| D-1641 : Emprunts en euros                             | 0,00 €                  | 5 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>      | 0,00 €                  | 5 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| D-2184 : Matériel de bureau et mobilier                | 5 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>        | 5 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                            | 5 000,00 €              | 5 000,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>Total Général</b>                                   |                         | 2 530,00 €              |                         | 2 530,00 €              |

~~~~~

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N° 1 POUR LE MARCHÉ - RENOVATION DU RDC DE
LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE - LOTS N° 04 ET 05**

(2024-09-02)

Monsieur le Maire rappelle que les marchés relatifs à l'opération de travaux pour la rénovation et d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie et de l'agence postale de la commune de Fougéré, ont été attribués au Conseil Municipal du 13 mai 2024.

Concernant plus particulièrement deux lots qui font l'objet de modifications en cours de chantier.

Tout d'abord, le marché n° 2024-06 - lot n° 4 - Plomberie, sanitaires, chauffage eau chaude, attribué à l'entreprise SAS BONNAUD CSPZ (85480 FOUGERE), conclu pour un montant global de 5 820,18 € HT et notifié le 23 mai 2024 :

Il a été décidé par la maîtrise d'ouvrage le remplacement des vasques/miroir/meuble PMR prévus au marché de base par un lave main classique dans les toilettes et un miroir dans le SAS.

Ainsi l'avenant 1 a pour objet la validation de ces modifications représentant une moins-value de 685,80 € HT.

Nouveau montant du marché : 5 134,38 €

Taux de diminution : - 11,78 %

Concernant ensuite le marché n° 2024-07 - lot n° 05 - Electricité, ventilation, réseau informatique, attribué à l'entreprise SAS RIDIER ELECTRICITE (85480 FOUGERE), conclu pour un montant global de 15 792,51 € HT et notifié le 24 mai 2024 :

Suite au début des travaux et notamment après les démolitions, une non-conformité de la VMC a été découverte. Une reprise de l'installation de ventilation existante et le remplacement de l'alimentation électrique du groupe de ventilation depuis le TGBT existant est donc nécessaire. Ces travaux sont indispensables pour le bon déroulement du chantier et n'étaient pas identifiables avant les travaux.

Ainsi, l'avenant 1 a pour objet de valider les travaux complémentaires représentant une plus-value de 656,05 € HT.

Nouveau montant du marché : 16 448,56 €

Taux d'augmentation : 4,15 %

Ces avenants sont conclus en application des dispositions de l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser la signature de ces deux avenants.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Manuel GUIBERT, le Maire à signer les avenants détaillés dans la présente délibération.

~~~~~

**GRATUITÉ ACCORDÉE A L'ASSOCIATION ASSDAC POUR L'UTILISATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS EN 2024**  
**(2024-09-03)**

Vu la demande émanant de l'association ASSDAC visant à demander la gratuité de la salle multi-activités pour organiser une ½ journée de recrutement le 8 octobre 2024 après-midi de 14 h à 17 h,

Considérant le caractère social de cette association et son utilité publique,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

**D'INSTAURER** la gratuité de la salle multi-activités à l'association ASSDAC pour l'organisation d'une ½ journée de recrutement le 8 octobre 2024 après-midi de 14 h à 17 h.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

~~~~~

Liste des délibérations prises au cours de la séance du 23/09/2024

N°	Titre des délibérations
2024-09-01	DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2024 - BUDGET PRINCIPAL
2024-09-02	AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N° 1 POUR LE MARCHE - RENOVATION DU RDC DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE - LOTS N° 04 ET 05
2024-09-03	GRATUITÉ ACCORDÉE A L'ASSOCIATION ASSDAC POUR L'UTILISATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS EN 2024

~~~~~

| Fonction et identité                        | Signature |
|---------------------------------------------|-----------|
| Le Maire, Manuel GUIBERT                    |           |
| Le secrétaire de séance, Michel TOURANCHEAU |           |